



REGLES DE SELECTION 2018

Equipe de France de Canoë Kayak

Slalom

Senior, U23, Junior, Universitaire



SOMMAIRE

Sommaire	2
1 Préambule	3
2 Collectifs senior, U23 et Universitaire.....	4
2.1 Principes de sélections	4
2.2 Compétitions de référence.....	4
2.2.1 Les compétitions de sélection comptant pour les sélections de l'équipe de France 2018 se dérouleront sur 2 sites :	4
2.2.2 Courses de Sélections 1 et 2 – Parc Olimpic La Seu d'Urgell 27 au 29 avril, 2018.....	4
2.2.3 Courses de Sélection 3 et 4, Championnat de France Elite - Stade d'Eau Vive de Pau Pyrénées du 2 au 4 mai, 2018	5
2.2.4 Les résultats du championnat du monde U23 et de la Finale N1 à Bourg St Maurice le 25 au 29 juillet 2018 pourront être utilisés pour déterminer la sélection au championnat d'Europe U23 2018.	5
2.2.5 Conditions de participation	6
3 Collectif Junior	9
3.1 Compétitions de référence.....	9
3.1.1 Courses de sélection 1 et 2 La Seu d'Urgell Espagne, 27-29 Avril 2018	9
3.1.2 Courses de Sélection 3 et 4, Championnat de France Elite - Stade d'Eau Vive de Pau Pyrénées du 2 au 4 mai, 2018	9
3.1.3 Les résultats du championnat du monde junior et du championnat de France N1 pourront être utilisés pour déterminer la sélection au championnat d'Europe junior 2018.....	9
4 Programme d'action Equipe de France 2018	10
4.1 Collectif Senior.....	10
4.1.1 Programme d'actions prévisionnel.....	10
4.1.2 Echéance terminale	10
4.2 Collectif U23	10
4.2.1 Programme d'actions prévisionnel.....	10
4.2.2 Echéance terminale	10
4.3 Collectif Junior	10
4.3.1 Programme d'actions prévisionnel.....	10
4.3.2 Echéance terminale	10
4.4 Universitaire	10
4.4.1 Echéance terminale	10
5 Propositions de Sélection	11
5.1 Préambule	11
5.2 Propositions de sélection	11
5.2.1 Pour le programme du collectif Senior :	11
5.2.2 Pour le programme du collectif U23 :	12
5.2.3 Pour le programme du collectif Junior :	12
5.2.4 Pour le championnat du Monde Universitaire :	12
6 Divers.....	13
6.1 Compétitions ICF Ranking.....	13
6.2 Diffusion des listes des sportif(ve)s sélectionné(e)s	13
6.3 Pour les épreuves Olympiques, informations relatives aux règles de sélection 2019.....	13

1 PREAMBULE

L'objet de ce document est de formaliser les règles de sélections qui permettront d'identifier les sportif(ve)s français capables d'atteindre les objectifs de l'Equipe de France de Slalom lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale 2018.

Le programme d'action et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par l'encadrement technique national.

La performance individuelle et le niveau d'exigence d'un événement international majeur, demeurent les principales références sur lesquelles reposent les principes de sélections.

Le travail quotidien est une priorité dans la formation et la préparation des sportif(ve)s pour qu'une majorité de payeurs français, dans toutes les catégories, présentent un niveau individuel conforme aux exigences internationales de notre discipline.

Le mode de sélection est l'élément constitutif des collectifs de l'Equipe de France. Il contribue pleinement à sa réussite. Outre sa fonction de sélection, il participe à préparer les athlètes à remplir les objectifs de l'Equipe de France en 2018 et vers Tokyo 2020 et Paris 2024.

2 COLLECTIFS SENIOR, U23 ET UNIVERSITAIRE

2.1 Principes de sélections

- Limitations des courses de sélections aux épreuves Olympiques : C1H, C1D, K1H, K1D. La sélection dans les catégories C2H, C2M et slalom extrême se fait selon des règles spécifiques, différentes des embarcations des épreuves olympiques ;
- Pour ces courses de sélections :
 - o Utilisation de deux bassins différents (favoriser l'adaptabilité) ;
 - o Utilisation de 2 formats différents sur chaque bassin (progression avec joker, concrétisation directement sur une manche)
 - Courses 1 et 3 – la meilleure des 2 manches¹,
 - Courses 2 et 4 - une seule manche (parcours modifié) ;
- **Format de course épreuves monoplaces** : 2 manches de qualifications (la meilleure des 2) pour les courses N°1 et N°3 et une manche unique (type finale) pour les courses N°2 et N°4
- **Format de course épreuves biplaces** : 2 courses de qualifications (la meilleure des 2) pour les courses N°1 et N°2 des C2
 - o Utilisation d'un classement mathématique ;
 - o Implication de la Direction Technique Nationale dans l'organisation des courses ;
 - o Non prise en compte de toutes les courses dans le classement (Joker) ;
 - o Valorisation de la victoire dans les classements et dans les départages ;
- Possibilité de faire évoluer la composition de l'équipe en cours de saison

2.2 Compétitions de référence

- 2.2.1 Les compétitions de sélection comptant pour les sélections de l'équipe de France 2018 se dérouleront sur 2 sites :
- 2.2.2 Courses de Sélections 1 et 2 – Parc Olimpic La Seu d'Urgell 27 au 29 avril, 2018
 - 2.2.2.1 Les courses de sélection 1 et 2 seront organisées par la Fédération Espagnole en collaboration avec la FFCK
 - 2.2.2.2 Les courses de sélection 1 et 2 comptent pour le classement championnat de France Elite 2018, pour les 4 épreuves olympiques.

¹ Sous réserve de validation par les membres du Bureau exécutif et du Conseil fédéral pour évolution de l'article RP 85 relatif au format de compétition du championnat de France élite 2018

Programme Prévisionnel Courses de Sélection 1 et 2	
23-26 avril	Entraînement par groupe
27 avril	Montage du parcours et démonstration de parcours 2 et 1 Course 1 - meilleure des 2 manches Même ordre de départ pour chaque manche (classement national) Groupe 1 - C1H, K1D – 1 ^{ère} et 2 ^{ème} manche
28 avril	Course 1 - meilleure des 2 manches Même ordre de départ pour chaque manche (classement national) Groupe 2 - K1H, C1D – 1 ^{ère} et 2 ^{ème} manche
29 avril	Course 2 – une seule manche Parcours modifié Même liste de départ que pour la course 1 Groupe 1 - C1H, K1D, K1H, C1D

2.2.3 Courses de Sélection 3 et 4, Championnat de France Elite - Stade d'Eau Vive de Pau Pyrénées du 2 au 4 mai, 2018

- ✓ Pour les 4 épreuves olympiques (C1D, K1D, C1H, K1H), le classement du championnat de France Elite est fait sur les 4 courses selon les modalités prévues dans ce règlement de sélection ;

2.2.3.1 Les courses de sélection 3 et 4 seront organisées par la FFCK en collaboration avec la Fédération Espagnole.

2.2.3.2 Les courses de sélection 3 et 4 comptent pour le classement championnat de France Elite 2018.

2.2.4 Les résultats du championnat du monde U23 et de la Finale N1 à Bourg St Maurice entre le 25 au 29 juillet 2018 pourront être utilisés pour déterminer la sélection au championnat d'Europe U23 2018.

Programme Prévisionnel Courses de Sélection 3 et 4	
30 avril – 1er mai	Entraînement par groupe
2 mai	<p>Montage du parcours et démonstration de parcours 4 et 3</p> <p>Course 3 - meilleure des 2 manches</p> <p>Même ordre de départ pour chaque manche (classement à l'issue de courses de sélection 1 et 2 sur la base du meilleur résultat des 2 courses)</p> <p>Groupe 1 - C1H, K1D – 1^{ère} et 2^{ème} manche</p>
3 mai	<p>Course 3 - meilleure de 2 manches</p> <p>Même ordre de départ pour chaque manche (classement à l'issue de courses de sélection 1 et 2 sur la base du meilleur résultat des 2 courses)</p> <p>Groupe 2 - K1H, C1D – 1^{ère} et 2^{ème} manche</p>
4 mai	<p>Course 4 – une seule manche</p> <p>Parcours modifié</p> <p>Même liste de départ que pour la course 3</p> <p>Groupe 1 - C1H, K1D, K1H, C1D</p> <p>Groupe 2 – C2H, C2Mx - 2 courses</p> <p>Les courses n° 1 et n° 2 des C2 se feront sur le parcours de la course 4</p>

2.2.5 Conditions de participation

2.2.5.1 Conditions de participation administratives

- ✓ Avoir payé ses factures à la Fédération Française de Canoë-Kayak,
- ✓ Avoir la possibilité de courir pour l'Equipe de France à l'international,
- ✓ Avoir signé avant le 31 Mars 2018 sa « convention FFCK-athlète de haut niveau 2018» et tous les avenants à la convention ;
- ✓ S'être inscrit en temps et en heure au championnat de France depuis le site web de la FFCK.

2.2.5.2 Conditions de participation sportives :

Tous les participants au championnat de France Elite dans les catégories C1H, C1D, K1H, K1D seront concernés par la sélection. Les conditions sportives et administratives de participation au championnat de France sont précisées dans le règlement national d'activité slalom en vigueur (www.ffck.org/wp-content/uploads/2017/02/FFCK_REGLEMENT-SPORTIF_SLALOM_2017.pdf).

Pour les 4 épreuves olympiques (C1D, K1D, C1H, K1H), le classement du championnat de France Elite est fait sur les 4 courses selon les modalités prévues dans ce règlement de sélection.

Les concurrents ayant participé à 3 courses seulement seront classés après ceux ayant participé aux 4 courses en prenant en compte toutes leurs courses pour le calcul du classement.

Les concurrents ayant participé à 2 courses seulement seront classés après ceux ayant participé à 3 courses seulement, en prenant en compte toutes leurs courses pour le calcul du classement.

Pour les 2 épreuves non olympiques de slalom (C2H, C2M), 2 courses à manches uniques (course n°1 et n°2) seront proposées après les épreuves Olympiques lors de la dernière journée de compétition du Championnat de France Elite à Pau le vendredi 4 Mai.

Le titre de Champion de France sera attribué à l'issue de ces 2 courses, en conservant la meilleure place des 2 courses avec priorité à la seconde course courue si besoin de départage.

Règlement

Ce document servira de support au règlement du championnat de France Elite. Les points non traités dans celui-ci relèvent des règlements d'activité de la Fédération Française de Canoë Kayak puis de la Fédération Internationale de Canoë en vigueur.

Un bulletin d'information des courses de sélection et du Championnat de France Elite 2018 présentant le programme prévisionnel des courses, les créneaux d'entraînement, les ordres de départ, la désignation des traceurs, des juges et des officiels ainsi que toute information jugée utile au bon déroulement des compétitions sera publié avant le 1^{er} mars 2018.

2.2.5.2.1 Principe de classement pour les épreuves monoplaces

A l'issue de chaque course, les compétiteurs marquent des points selon le barème suivant :

Classement de la course	Points attribués
1 ^{er} de la course	0
2 ^{ème} de la course	2
3 ^{ème} de la course	3
Etc
10 ^{ème} de la course	10

A l'issue des quatre courses, un classement final est effectué en additionnant pour chaque compétiteur ou équipage les points des trois meilleures courses.

Exemple	Course n°1	Course n°2	Course n°3	Course n°4	Total	Classement
Embarcation n°1	0	5	3	4	7 (0+3+4)	1 ^{er}
Embarcation n°2	4	2	4	2	8 (2+4+2)	2 ^{ème}

2.2.5.2.2 Départage

En cas de total identique, les sportif(ve)s seront départagés sur le classement de leur meilleure course.

Exemple	Course n°1	Course n°2	Course n°3	Course n°4	Total	Classement
Embarcation n°1	0	5	3	4	7 (0+3+4)	1 ^{er}
Embarcation n°2	3	2	4	2	7 (3+2+2)	2 ^{ème}

Si l'égalité persiste, ils seront départagés sur le classement de leur deuxième meilleure course.

Exemple	Course n°1	Course n°2	Course n°3	Course n°4	Total	Classement
Embarcation n°1	0	6	5	3	8 (0+5+3)	1 ^{er}
Embarcation n°2	4	4	4	0	8 (4+4+0)	2 ^{ème}

Si l'égalité persiste encore, ils seront départagés sur la somme des millages des 3 meilleures courses retenues dans le classement.

Exemple	Course n°1	Course n°2	Course n°3	Course n°4	Total	Classement
Embarcation n°1	0	6	5	3	8 (0+5+3)	
Embarcation n°2	3	5	8	0	8 (3+5+0)	

Exemple	Course n°1	Course n°2	Course n°3	Course n°4	Total	Classement
Embarcation n°1	1000	6	1025	1010	3035	1 ^{er}
Embarcation n°2	1030	1050	8	1000	3080	2 ^{ème}

2.2.5.2.3 Principe de classement pour les catégories biplaces

A l'issue de chaque course, les compétiteurs marquent des points selon le barème suivant :

Classement de la course	Points attribués
1 ^{er} de la course	0
2 ^{ème} de la course	2
3 ^{ème} de la course	3
Etc
10 ^{ème} de la course	10

A l'issue des deux courses, un classement final est effectué en prenant pour chaque équipage les points de la meilleure course.

Exemple	Course n°1 C2	Course n°2 C2	Total	Classement
Equipage n°1	2	0	0	1 ^{er}
Equipage n°2	4	2	2	2 ^{ème}
Equipage n°3	3	4	3	3 ^{ème}

Départage

En cas de total identique, les sportif(ve)s seront départagés sur le classement de la seconde course.

Exemple	Course n°1 C2	Course n°2 C2	Total	Classement
Equipage n°1	0	5	0	2 ^{ème}
Equipage n°2	2	0	0	1 ^{er}
Equipage n°3	3	2	2	3 ^{ème}
Equipage n°4	4	3	3	4 ^{ème}

Si l'égalité persiste, ils seront départagés sur le classement de leur deuxième meilleure course.

Exemple	Course n°1 C2	Course n°2 C2	Total	Classement
Equipage n°1	0	4	0	2 ^{ème}
Equipage n°2	3	2	2	4 ^{ème}
Equipage n°3	2	2	2	3 ^{ème}
Equipage n°4	5	0	0	1 ^{er}

3 COLLECTIF JUNIOR

3.1 Compétitions de référence

3.1.1 Courses de sélection 1 et 2 La Seu d'Urgell Espagne, 27-29 Avril 2018

3.1.2 Courses de Sélection 3 et 4, Championnat de France Elite - Stade d'Eau Vive de Pau Pyrénées du 2 au 4 mai, 2018

3.1.3 Les résultats du championnat du monde junior et du championnat de France N1 pourront être utilisés pour déterminer la sélection au championnat d'Europe junior 2018.

3.1.3.1 Conditions de participation administratives :

- ✓ Être né entre le 1/1/2000 et le 31/12/2003,
- ✓ Avoir payé ses factures à la Fédération Française de Canoë-Kayak,
- ✓ Avoir la possibilité de courir pour l'Equipe de France à l'international,
- ✓ Avoir signé avant le 31 Mars 2018 sa « convention FFCK-athlète de haut niveau 2018» et tous ses avenants.
- ✓ S'être inscrit en temps et en heure au championnat de France Elite depuis le site web de la FFCK

3.1.3.2 Conditions de participation sportives :

3.1.3.2.1 Accès direct via le niveau de compétition N1:

Les sportif(ve)s nés entre le 1/1/2000 et le 31/12/2003 participant aux compétitions N1 pour la saison 2018 accèdent directement à la compétition de sélection sous réserve de participation aux deux premiers week-ends N1 de la saison.

3.1.3.2.2 Accès indirect via la compétition N2 de TOURS les 7 et 8 Avril :

Les 3 premiers Juniors de chaque épreuve (K1H, K1D, C1H, C1D) du classement final de la compétition N2 de Tours les 7 et 8 Avril et le premier Junior au classement national N2 accédera aux Courses de sélection Equipe de France et au Championnat de France Elite.

Sur dérogation, après avis du Head Coach, le Directeur Technique National peut permettre à une embarcation ne remplissant pas les conditions sportives de s'inscrire aux Courses de Sélection et au Championnat de France Elite.

3.1.3.3 Règlement de la compétition de sélection :

Le règlement de la compétition de sélection Junior est le même que le règlement de la compétition Senior, U23 et Universitaire.

4 PROGRAMME D'ACTION EQUIPE DE FRANCE 2018

4.1 Collectif Senior

4.1.1 Programme d'actions prévisionnel

- ✓ Stage de préparation à Prague (CZE) du 14 au 19 Mai
- ✓ Championnat d'Europe à Prague (CZE) du 29 Mai au 3 Juin
- ✓ Coupe du Monde #1 à Liptovsky Mikulas (SVK) du 17 au 24 Juin
- ✓ Coupe du Monde #2 à Krakow (POL) du 24 Juin au 1 Juillet
- ✓ Coupe du Monde #3 Augsburg (GER) du 1 au 8 Juillet
- ✓ Stage de préparation lieu à confirmer du 1 au 10 Août
- ✓ Coupe du Monde #4 à Tacen, Ljubljana (SLO) du 26 Août au 2 Septembre
- ✓ Coupe du Monde #5 (Finale) La Séu d'Urgell (ESP) du 2 au 9 Septembre

4.1.2 Echéance terminale

- ✓ Stage Terminal à Deodoro Rio (BRA) du 11 au 25 Septembre
- ✓ Championnat du Monde à Deodoro Rio (BRA) du 26 au 30 Septembre

4.2 Collectif U23

4.2.1 Programme d'actions prévisionnel

- ✓ Stage Préparation aux Mondiaux à Ivrea (ITA) du 18 au 23 Mai
- ✓ Compétition de Préparation Pau Pyrénées 24-27 Mai
- ✓ Actions de préparation en juin suivant les disponibilités des sélectionnés
- ✓ Championnat d'Europe à Bratislava (SVK) du 10 au 19 Août

4.2.2 Echéance terminale

- ✓ Stage Terminal à Ivrea (ITA) du 10 au 16 Juillet
- ✓ Championnat du Monde à Ivrea (ITA) du 17 au 22 Juillet

4.3 Collectif Junior

4.3.1 Programme d'actions prévisionnel

- ✓ Stage Préparation aux Mondiaux à Ivrea (ITA) du 18 au 23 Mai
- ✓ Stage de Préparation Pau Pyrénées 24-27 Mai
- ✓ Actions de préparation en juin suivant les disponibilités des sélectionnés
- ✓ Championnat d'Europe à Bratislava (SVK) du 10 au 19 Août

4.3.2 Echéance terminale

- ✓ Stage Terminal à Ivrea (ITA) du 10 au 16 Juillet
- ✓ Championnat du Monde à Ivrea (ITA) du 17 au 22 Juillet

4.4 Universitaire

4.4.1 Echéance terminale

- ✓ Championnat du Monde : volonté de le prendre en compte, cependant ce championnat n'est à ce jour pas organisé pour l'année 2018.

5 PROPOSITIONS DE SELECTION

5.1 Préambule

En cas de circonstance exceptionnelle, le Directeur Technique National peut arrêter après avis du Bureau Exécutif de la Fédération Française de Canoë-Kayak une sélection nominative différente de celle issue des présentes règles de sélection, dans un souci de performance de l'Equipe de France.

Conformément aux conventions FFCK & athlètes, chaque sportif(ve) sélectionné(e) sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'actions 2018 qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance terminale. Chaque sportif(ve) sélectionné(e) sera également tenu de participer aux courses par équipes proposées sur les championnats continentaux et mondiaux.

Dans le cas où un sportif ne pourrait pas honorer tout ou partie de sa sélection (stratégie de préparation, raisons scolaires, professionnelle, santé, de comportement ou de double sélection Junior/U23/Senior), le Directeur Technique National pourra décider de sélectionner, sur proposition du Head Coach, un autre sportif en prenant en compte le classement des courses de sélections, l'âge et le potentiel de progression.

La FFCK peut demander une participation financière pour les actions de l'équipe de France Senior, U23 et Junior en 2018.

5.2 Propositions de sélection

5.2.1 Pour le programme du collectif Senior :

Le quota par épreuve aux championnats d'Europe et Championnats du Monde est de 3 bateaux.

Sur la base du classement des courses de sélection, 3 bateaux par catégorie K1H, K1D, C1H, C1D seront proposés pour le Championnat d'Europe et Championnat du Monde.

Le quota par épreuve aux courses Coupe du Monde en 2018 est de 3 bateaux en K1D et de 4 bateaux en K1H, C1H et C1D.

Sur la base du classement des courses de sélection, 3 bateaux par catégorie K1H, K1D, C1H, C1D seront proposés pour les Coupes du Monde.

Les critères d'appréciation pour la sélection du 4^{ème} bateau en Coupe du Monde seront le classement des courses de sélection, le projet et stratégies des athlètes sélectionné(e)s, l'âge et le potentiel de progression.

Le programme de chaque embarcation pour les Coupes du Monde sera défini après échange avec le Head Coach et validation par le Directeur Technique National et pourra être modifié en cours de saison.

Les critères d'appréciation pour toute modification en cours de saison de la sélection Equipe de France, seront les résultats au championnat d'Europe et/ou à une ou plusieurs des 3 premières Coupes du Monde, le projet et stratégies des athlètes sélectionné(e)s, l'âge et le potentiel de progression.

Pour les épreuves non Olympiques aux Championnats d'Europe et aux Coupes du Monde : C2 Hommes, C2 Mixte, Canoë Slalom Extrême, les épreuves seront proposées en priorité aux sportif(ve)s retenus dans le programme Senior. A l'issue des courses de sélection 2018, et en fonction des participations effectives parmi les sélectionnés, la FFCK pourra en C2 Hommes s'appuyer sur le résultat des deux

courses de Pau pour proposer la sélection au championnat d'Europe – il n'y a pas d'épreuves C2 Mixtes au programme du championnat d'Europe.

Pour le championnat du Monde, en fonction des participations effectives parmi les sélectionné(e)s monoplaces, la FFCK pourra en C2 Hommes et C2 Mixtes s'appuyer sur le résultat de la Finale N1 organisée à Bourg St Maurice du 25 au 29 juillet 2018 pour proposer la sélection.

5.2.2 Pour le programme du collectif U23 :

Sur la base du classement des courses de sélection, de 0 à 3 bateaux par catégorie K1H, K1D, C1H, C1D nés en 1995 et après peuvent être proposés pour le programme international U23.

À l'issue du championnat du monde U23 et de la Finale N1 à Bourg St Maurice le 25 au 29 juillet 2018, un ou plusieurs des 3 bateaux par catégorie pourront être remplacés pour la participation au championnat d'Europe. Les critères d'appréciation seront les résultats au championnat du Monde, la finale N1, l'âge et le potentiel de progression.

Pour les épreuves non Olympiques : C2 Hommes, C2 Mixte, Canoë Slalom Extrême les épreuves seront proposées en priorité aux sportif(ve)s retenus dans le programme U23. En fonction des participations effectives parmi les sélectionné(e)s monoplaces, la FFCK pourra en C2H et C2Mx s'appuyer sur le résultat des deux courses de Pau pour proposer la sélection au championnat du Monde.

5.2.3 Pour le programme du collectif Junior :

5.2.3.1 Pour le championnat du Monde Junior :

Sur la base du classement des courses de sélection, de 0 à 3 bateaux par catégorie K1H, K1D, C1H, C1D nés entre le 01/01/2000 et le 31/12/2003 peuvent être proposés pour le championnat du Monde Junior.

À l'issue du championnat du monde et de la Finale N1 à Bourg St Maurice le 25 au 29 juillet 2018, un ou plusieurs des 3 bateaux par catégorie pourront être remplacés pour la participation au championnat d'Europe. Les critères d'appréciation seront les résultats au Championnat du Monde et à la finale N1, l'âge et le potentiel de progression.

Pour les épreuves non Olympiques : C2 Hommes, C2 Mixte, Canoë Slalom Extrême les épreuves seront proposées en priorité aux sportif(ve)s retenus dans le programme Junior.

En fonction des participations effectives parmi les sélectionné(e)s monoplaces, la FFCK pourra en C2H et C2Mx s'appuyer sur le résultat des deux courses de Pau pour proposer la sélection au championnat du Monde.

5.2.4 Pour le championnat du Monde Universitaire :

Sous réserve de l'organisation de cette épreuve, les premiers bateaux du classement des courses de sélection respectant les conditions spécifiques de la FFSU pourront être proposés pour participer au championnat du Monde Universitaire. Aucune prise en charge financière n'est prévue pour les participants à cette épreuve.

6 DIVERS

6.1 Compétitions ICF Ranking

Toute inscription française sera administrée par la direction technique nationale de la FFCK sur le système d'inscription en ligne de la FIC. **Toute demande d'inscription doit être faite 2 mois avant la date de la compétition à (info@ffck.org).**

Les inscriptions des sportif(ve)s français aux compétitions ICF Ranking sont ouvertes aux athlètes du classement national après avis du Head Coach, notamment pour les jeunes catégories U18 et U23.

La FIC n'impose pas de limites sur les inscriptions. Néanmoins la Fédération organisatrice peut imposer une limite.

En cas de limite imposée par une fédération organisatrice, les sportif(ve)s sélectionné(e)s pour un programme d'actions des collectifs Equipe de France (senior, U23, junior) en 2017 seront inscrits prioritairement sur les compétitions ICF Ranking de janvier à avril 2018.

S'il reste des places disponibles, les courses de référence pour l'inscription aux compétitions ICF Ranking seront le classement mondial et/ou le classement des courses de sélection.

6.2 Diffusion des listes des sportif(ve)s sélectionné(e)s

Les diffusions des listes des sportif(ve)s sélectionné(e)s pour les programmes internationaux Senior, U23 et Junior aura lieu dans les meilleurs délais.

6.3 Pour les épreuves Olympiques, informations relatives aux règles de sélection 2019

Les athlètes Champion(ne)s du Monde 2018 seront proposés à la sélection pour le programme international 2019, sauf en cas d'arrêt de la compétition.

Le classement national, les premières courses nationales, le classement de l'ICF Ranking 2018, les résultats en Coupe du Monde et au Championnat du Monde pourront être utilisés dans les règles de sélection 2019 et 2020.